



C-E-A / Association française des commissaires d'exposition  
Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire  
Mardi 18 avril 2023 à 17h  
En présentiel à l'auditorium de la Cité internationale des arts à Paris,  
et en ligne, sur la plateforme Zoom  
Rédaction : Chloé Maury, coordinatrice générale

Le mardi 18 avril 2023 à 17h00, les membres de l'association C-E-A ont participé à son Assemblée générale ordinaire annuelle.

**Étaient présent·e·s :**

Damien Airault	Nicolas De Ribou	Constante-Juliette Meffre
Pauline Autet	Licia Demuro	Magalie Meunier
Andréanne Béguin	Marianne Derrien	Chloé Bonnie More
Domitille Bertrand	Edith Doove	Lucie Orbie
Anne Bourrassé	Madeleine Filippi	Jean-Guillaume Panis
Alice Chardenet	Marie Gayet	Andy Rankin
Christina Chirouze-	Raphaële Jeune	Julien Ribeiro
Montenegro	Christophe Le Gac	Karin Schlageter
Théo-Mario Coppola	François Loustau	Leïla Simon
Jérôme Cotinet-Alphaize	Guslagie Malanda	Valentine Umansky
Émilie D'Ornano	Stefania Meazza	Elora Weill-Engerer

**Absent·e·s ayant donné leur pouvoir :**

Béatrice Andrieux	Leïla Couradin	Richard Neyroud
Fabienne Bideaud	Emilie Flory	Fanny Robin
Marie Cantos	Anne Langlois	Giulia Turati
Anne-Laure Chamboissier	Claire Luna	Francesca Zappia
Thomas Conchou	Léo Marin	

**En présence de (non votant·e·s) :**

Bénédicte Alliot, Directrice générale à la Cité internationale des arts  
Lily Bertoia, volontaire en service civique pour C-E-A  
Chloé Maury, coordinatrice générale de C-E-A

**L'ordre du jour de l'AGO est le suivant :**

1. Introduction

2. Présentation du rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des comptes et des opérations de l'exercice
3. Présentation du bilan d'activités 2022
4. Présentation du projet d'activités 2023
5. Présentation du budget prévisionnel 2023
6. Présentation du contrat type et de la grille de rémunération
7. Questions diverses

Résolutions :

2. Clôture et approbation des comptes et du bilan financier 2022
  3. Adoption du bilan d'activités 2022
  4. Adoption du projet d'activités 2023
  5. Adoption du budget prévisionnel 2023
- 

## **1. Introduction par Jérôme Cotinet-Alphaize, Président**

Jérôme rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire se déroule pour la première fois en présentiel à Paris et en simultanée en visio. Il remercie par avance les membres pour leur patience et bienveillance en cas de problème technique.

L'Assemblée Ordinaire sera directement suivie par l'Assemblée Extraordinaire dont l'objet sera l'élection de membres pour constituer le Conseil d'Administration. À cette occasion, il remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Théo-Mario Coppola – Vice-président, Marianne Derrien – Vice-présidente, Lucie Orbie – Trésorière, Karin Schlageter – Trésorière adjointe, Madeleine Filippi – Secrétaire, ainsi que Damien Airault, Jean-Christophe Arcos, Arlène Berceliot-Courtin, Fabienne Bideaud, Marie-Louise Botella, Marie Gayet, Raphaële Jeune, Madeleine Mathé, Bertrand Riou, Leïla Simon, Veronica Valentini, Francesca Zappia et Marion Zilio.

Les modalités de vote sont rappelées (anonyme, en présentiel : un questionnaire papier à cocher, en hybride : un questionnaire à cocher en ligne).

Jérôme remercie la Cité internationale des arts pour son accueil et la mise à disposition de l'auditorium, les membres participant·e·s à ces Assemblées et souhaite la bienvenue aux nouveaux·lles membres actif·ves.

## **2. Rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des comptes et des opérations de l'exercice**

Lucie Orbie, trésorière, présente le compte de résultat. Le total des produits d'exploitation s'élève à 121 071 euros en 2022 par rapport à 114 326 euros en 2021.

Les recettes s'établissent principalement au travers de 3 postes :

- subventions d'exploitation : 38 200 euros (dont 35 000 euros de la DGCA et 3 200 euros de la DRAC Centre-Val de Loire)
- cotisations : 5 275 euros

- à noter 75 962 euros de reprise sur provisions pour l'action ERASMUS+

Le total des charges d'exploitation passe de 115 006 euros en 2021 à 118 757 euros en 2022. Les charges se répartissent principalement sur deux types de dépenses :

- les services extérieurs à hauteur de 8 162 euros (composé de charges de gestion courante et de prestations principalement). On peut noter une baisse significative du montant au regard de l'activité 2022.
- la rémunération du personnel et des charges sociales à hauteur de 34 745 euros. À noter une hausse significative dû à l'augmentation du point d'indice lié à la convention collective appliquée au sein de l'association.
- Le 3<sup>e</sup> poste de dépenses, à hauteur de 73 592 euros, est relatif à une dotation aux provisions pour la mise en œuvre du projet européen Erasmus +.

Le résultat 2022 présente un excédent de 2 314 euros.

Vous pouvez constater l'effort produit à partir de cette année par l'association. En effet, les contributions en nature y sont détaillées, à savoir :

- 3 000 euros de prestations en nature, soit de la mise à disposition d'espaces au sein de la Cité des arts
- 26 448 euros de bénévolat.

C'est ici que l'on voit effectivement toute la richesse des communs portée au sein de C-E-A.

Lucie Orbie poursuit la présentation avec le bilan. Celui-ci complète l'analyse des comptes 2022 en portant sur leur solidification financière.

Bilan actif :

La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 117 360 euros. Les créances à recevoir s'élèvent à hauteur de 797 euros. Les charges constatées d'avance sont d'un montant de 83 euros (correspondant aux pastilles à coller sur les cartes professionnelles).

Nous avons également acquis des équipements amortis à hauteur de 226 euros sur 2022.

Le bilan actif présente un total de 118 466 euros.

Bilan passif :

Le total des fonds propres augmente à hauteur de 31 826 euros en 2022, contre 29 512 euros en 2021.

Le Conseil d'administration propose de passer au vote de l'affectation au report à nouveau. Il permettra de consolider le fonds de roulement, représentant près de 8 mois et demi d'activité, indispensable si l'association doit faire face à de futures difficultés en termes de trésorerie.

Enfin 69 842 euros de fonds dédiés ont été affectés au projet Erasmus +.

Lucie assure que l'association possède les outils pour naviguer correctement :

- un fonds de roulement consolidé ces 5 dernières années sur la base de nombreuses heures de bénévolat portées par les administrateurs et administratrices

- des outils de gestion pour un bon pilotage financier.

Points d'attention à garder pour les prochain·e·s mandataires du CA :

- nous sommes toujours en attente d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la DGCA malgré les pourparlers ;
- les finances sont extrêmement déséquilibrées entre les ressources liées au programme d'activités et celles portant sur des actions ponctuelles voire pluriannuelles (telles qu'ERASMUS+). En effet, le projet européen présente une enveloppe très confortable mais également considérable dans la part du budget général de l'association (près de deux tiers). Une vigilance est à garder dans le déploiement de l'Erasmus sur les années à venir, afin de bien cerner le cadre des lignes budgétaires éligibles ;
- enfin, n'oublions pas que la force de l'association repose principalement sur du bénévolat. Nous n'avons qu'un ETP et accueillons quelques stagiaires dans le but de participer à la professionnalisation des nouveaux entrant·e·s dans le secteur ;
- côté finance, le CA sortant laisse la décision au prochain mandat de définir ses priorités sur la signature d'une lettre de mission auprès d'un expert-comptable.

Sans questions ni remarques des membres, mise au vote des comptes et de l'affectation du résultat au report à nouveau.

44 votes Pour.

1 Abstention.

Résolution : Le rapport financier et le report à nouveau sont approuvés.

### **3. Présentation du bilan d'activités 2022**

Madeleine Filippi présente les évolutions administratives de l'association avec le départ de Guslagie Malanda en juillet et l'arrivée de Chloé Maury en octobre pour reprendre les missions de coordination générale.

En fin d'année 2022, l'association a également obtenu l'agrément de Service Civique pour trois ans à partir de mars 2023, lui permettant de recevoir un·e volontaire pour une mission de 8 mois à 24h/semaine.

Enfin, un espace de travail disponible dans les bureaux de la Cité (Paris) est gratuitement mis à disposition des membres de C-E-A. Cet espace de travail peut accueillir 5 personnes pour des réunions, dispose d'une connexion Wifi et de ressources bibliographiques. Les réservations se font sur un lien (disponible sur le site internet de C-E-A et en bas des newsletters) pour des créneaux d'une heure minimum, et pouvant aller jusqu'à la réservation de la journée complète. Cette possibilité est reconduite en 2023.

Suite à cela, plusieurs membres des groupes de travail prennent la parole :

- POOL, présenté par Madeleine et Marie. Les rendez-vous POOL permettent de créer des moments de vie associative, inviter des intervenant·e·s extérieur·e·s afin d'informer, échanger, conseiller sur les bonnes pratiques.
- Six Years est présenté par Karin, portant les voix de Francesca Zappia et Arlène Berceiot-Courtin. Le cycle du projet touche à sa fin n'ayant pas obtenu les financements nécessaires après deux années de recherches.

- Erasmus +, présenté par Marianne. Jusqu'à présent, aucune action de formation n'a pu aboutir. Marianne rappelle l'importance de concrétiser le projet, qui pourra se faire uniquement grâce à l'engagement des bénévoles.

Pour terminer, Marianne et Jérôme rappellent les partenariats mis en place ou poursuivis avec C-E-A. Leur liste et présentation se retrouvent dans le rapport d'activités 2023.

Bénédicte Alliot, directrice de la Cité internationale des arts à Paris est invitée à s'exprimer pour évoquer le partenariat instauré il y a 6 ans entre C-E-A et la Cité. Elle confirme la satisfaction commune des deux parties et rappelle quelques projets réalisés conjointement ou à venir. Pour terminer, elle invite les membres de C-E-A à participer aux prochains événements organisés par la Cité, et notamment ceux dans le cadre des 60 ans de la Cité.

Sans question ni remarque des membres, le rapport d'activités 2022 est mis au vote.

44 votes Pour.

1 Abstention.

Résolution : Le rapport d'activités 2022 est approuvé.

#### **4. Présentation du projet d'activités 2023**

En 2023, C-E-A œuvre à l'information auprès des commissaires et structures professionnelles sur le statut artiste-auteur·rice. L'association continuera de mettre en place ses programmes et ses actions tels que : le programme de professionnalisation POOL et le programme ouvert à tous·tes PUBLIC POOL, les rencontres professionnelles et projets spécifiques avec ses partenaires nationaux et internationaux, la mise en réseau de ses adhérent·e·s.

Suite à l'obtention de l'agrément, Lily Bertoia a été recrutée en mission de service civique au début du mois d'avril 2023 pour accompagner l'association dans la réalisation de ses projets et assister Chloé Maury dans la gestion quotidienne.

Damien et Jérôme présentent le projet CURA. À l'initiative du ministère de la Culture et de la Direction générale de la création artistique (DGCA), l'appel à projet « CURA » vise à soutenir la présence des arts visuels au sein des scènes nationales dans le cadre d'un partenariat entre le Centre national des arts plastiques (Cnap), C-E-A / Association française des commissaires d'exposition et l'Association des scènes nationales (ASN). L'appel à candidatures était ouvert tout le mois de mars (clôture le 3 avril).

Alice Chardenet et Christina Chirouze- Montenegro présentent l'ambition du prochain Public Pool. Le groupe se réunit régulièrement depuis l'été 2022 pour se connaître, mieux travailler sur le projet et avancer avec des objectifs communs. Le sujet de l'événement sera autour de la pause. Des échanges permettent d'imaginer la tenue du prochain Public Pool au CAPC Bordeaux et/ou au Magasin CNAC à Grenoble.

Sans question ni remarque des membres, mise au vote du projet d'activités 2023.

45 votes Pour.

Résolution : Le projet d'activités 2023 est approuvé.

## **5. Présentation du budget prévisionnel 2023**

Jérôme Cotinet-Alphaize présente le budget prévisionnel 2023 : 253 274 euros répartis entre le fonctionnement (83 208 euros) et les projets (170 066 euros) en valorisant le bénévolat.

La DGCA subventionne l'association à hauteur de 35 000 euros pour le financement de son fonctionnement.

Les cotisations (environ 7 500 euros) participent au financement du fonctionnement et peuvent servir de base pour participer au financement des projets que l'association peut mener. Il faut ensuite développer des demandes de subvention particulières pour financer complètement l'ensemble des projets (Six Years, Public Pool, Pool etc.).

Concernant les produits, la subvention de la DGCA est une ressource stable à hauteur de 35 000 euros. L'agence de Service civique permet de financer une partie de l'indemnité mensuelle des volontaires, ce qui sera nouveau en 2023. Les autres ressources sont estimées de manière prévisionnelle. Nous espérons mobiliser davantage de membres afin de récolter plus de cotisations.

La valorisation des heures bénévoles est indiquée au titre de Contributions volontaires en nature. Le montant n'ayant pas été réévalué depuis longtemps, nous souhaitons trouver de nouveaux systèmes en 2023 afin de valoriser plus justement l'investissement des bénévoles.

Sans question ni remarque des membres, le budget prévisionnel 2023 est mis au vote.

45 votes Pour.

Résolution : Le budget prévisionnel 2023 est approuvé.

## **6. Présentation du contrat type et de la grille tarifaire**

Le groupe de travail, composé de Madeleine Filippi, Marianne Derrien, Jérôme Cotinet-Alphaize et Damien Airault, présente l'accomplissement du travail concernant la rédaction d'un contrat type de commissariat d'exposition ainsi qu'une grille tarifaire recommandé. Ces travaux ont été financés par le Cipac et leur publication doit dépendre de sa validation. C-E-A attend donc la confirmation de la part du Cipac et ses membres avant de rendre public et diffuser le contrat et la grille.

## **7. Questions diverses**

Les membres sont invités à poser leurs questions.

*Sur quelle plateforme sera disponible le contrat type ?*

Le contrat sera envoyé aux membres de C-E-A, aux membres du Cipac, aux institutions et politiques, aux diffuseurs, sera communiqué largement sur les réseaux habituels. L'objectif étant de le rendre accessible à tou·te·s les acteurs de la filière arts visuels.

La grille prendra la forme d'un outil en ligne sur le site internet de C-E-A. Une large communication permettant de relayer vers l'outil est prévu.

Les ordres du jour sont épuisés.

Sans autre question, la séance est levée.

Paris, le 18/04/2023.